

ICANN69 | Journées de séances communautaires – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et NCSG
Jeudi 15 octobre 2020 – 12h00 à 13h00 CEST

FRANCO CARRASCO : S'il vous plaît, lancez les enregistrements. Cette séance va commencer.

Bonjour et bienvenue à cette séance conjointe entre le Conseil d'Administration et le groupe des représentants des entités non commerciales ce 15 octobre 2020. Je suis Franco Carrasco et je m'occuperai de la participation à distance pour cette séance. Avant de commencer, je vais vous fournir quelques informations.

Sachez que cette séance est organisée en format webinaire web. Le chat sera uniquement pour l'interaction entre le Conseil d'Administration et les membres du NCSG. Pour nos panelistes, s'il vous plaît, levez votre main sur Zoom pour que l'on puisse vous donner la parole. Tous les participants seront sur muet par défaut.

Avant de parler, assurez-vous que tous les autres dispositifs sont en mode muet et dites votre nom pour les enregistrements. Sachez que nous allons uniquement prendre les questions des membres de l'unité constitutive. C'est pour cela que la fenêtre de questions et réponses est désactivée dans cette séance.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cette séance aura également un service d’interprétation simultanée en français, espagnol, russe, arabe et chinois. Pour tous les participants à cette séance, vous pouvez poser des questions sur le chat. Pour ce faire, utilisez le menu déroulant et sélectionnez « Répondre à tous les panelistes et participants ». Cela permettra à tout le monde de voir votre commentaire.

Veillez noter que les discussions privées sont seulement possibles entre les panelistes. Tous les messages qui seront envoyés par un paneliste ou un participant à un autre participant seront vus par les organisateur, les animateurs et les autres panelistes.

Nous demandons finalement à tous les participants de respecter les normes de conduite requises par l’ICANN. Le lien vers ces normes figure sur le chat de Zoom.

Maarten, vous avez la parole.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci Franco.

Merci à tous les participants, où que vous soyez. J’ai hâte d’avoir cette séance avec les membres du NCSG car tous ces participants forment le tissu qui constitue notre modèle multipartite, les différentes unités constitutives et tous les groupes de représentants.

Je vais donc passer la parole à Matthew Shears qui va s’occuper d’animer cette séance.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Maarten. C'est toujours un grand plaisir d'être ici et d'animer cette séance pour avoir des discussions avec le groupe NCSG.

Nous aimerions que ce soit une discussion plutôt que des questions ou des réponses, et c'est pour cela que j'aimerais passer la parole à Stephanie pour qu'elle présente le premier point que nous allons aborder. Ensuite, on va passer la parole à Becky pour qu'elle fasse des commentaires par rapport à cela. Mais tout d'abord, je passerai la parole à Stephanie.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup Matthew.

Nous sommes également impatients d'avoir cette discussion avec le Conseil d'Administration. Nous avons différents intervenants pour les différentes questions.

Pour ce qui est du premier intervenant, Milton Mueller va s'occuper de ce premier point. Milton, j'espère que vous êtes là. Je vais vous passer la parole.

MILTON MULLER : Merci beaucoup.

Je suis Milton Mueller, je suis à Atlanta et je suis membre du EPDP. Salutations à tout le monde au Conseil d'Administration.

Nous avons été un petit peu surpris de voir une lettre que Göran Marby a envoyé aux représentants de la Commission européenne le 2 octobre, qui dit : « La communauté recommande que le SSAD soit plut centralisé en réponse aux requêtes ou aux demandes. »

Cela n'est pas tout à fait vrai. Il n'y a rien dans la recommandation qui disait qu'il fallait être plus centralisés. Nous allons lire la partie du texte qui parle de cela : « Le comité – et ici, je parle du comité qui parle de cette évolution – doit s'occuper de toutes les questions opérationnelles qui peuvent inclure des problèmes tels que les conventions de service, centralisation/décentralisation, durabilité et opérabilité du système, etc. »

Pouvez-vous nous expliquer s'il y a eu une mauvaise interprétation de cette recommandation du EPDP dans ce sens ?

MATTHEW SHEARS : Göran, vous pouvez répondre à cette question.

GÖRAN MARBY : Bonjour ou bonne nuit. Et merci.

Je n'ai aucune idée de ce qui s'est passé.

CHRIS DISSPAIN : Apparemment, il y avait l'enregistrement d'un message.

GÖRAN MARBY :

Je ne pense pas que ce soit de ma faute.

C'est toujours un plaisir d'avoir ces questions de votre part. Alors faisons un pas en arrière.

Je pense qu'on peut tous dire qu'on est d'accord par rapport au fait que le WHOIS et le RGPD, ce sont des problèmes complexes et il y a beaucoup d'incertitude.

Nous savons que notre travail maintenant est de nous assurer que ces recommandations soient rédigées de telle manière qu'elles soient compréhensibles.

On sait que le SSAD est une sorte de centralisation, car c'est un système qui pose une certaine centralisation car il redirige les requêtes vers les parties concernées. Parce que nous devons nous assurer.... Par exemple, l'exemple des transferts internationaux de données. Est-ce que cela est possible ? Je vois que vous écrivez oui, Milton. Donc c'est une centralisation. Je vois que maintenant, vous êtes d'accord avec moi. Il s'agit d'une centralisation dans un système.

INTERPRÈTE :

Plusieurs intervenants parlent à la fois.

MILTON MUELLE :

Il y a une description et nous avons travaillé des semaines pour essayer d'arriver à un compromis par rapport à cela.

GÖRAN MARBY :

Merci beaucoup de votre travail au sein du EPDP.

La raison pour laquelle nous posons des questions aux autorités de protection des données de la Commission européenne, c'est pour être tout à fait d'accord par rapport à leur perspective.

Et pour revenir à la décision du Conseil d'Administration, quand nous avons parlé des informations de contexte, je ne prends pas de parti dans cette discussion quand on parle des implications juridiques. Je veux seulement avoir les idées claires.

Il est clair que si les législateurs ou les autorités de protection des données pensent que c'est bien, c'est bien. Mais nous ne pouvons pas faire davantage. Nous devons peut-être apporter plus de clarifications au niveau juridique. Et l'important, c'est que les gens ne peuvent pas bâtir le système technique et il y a énormément d'incertitude au niveau des aspects juridiques. Il faut donc apporter des clarifications au niveau de la communauté de l'ICANN. Et vous connaissez très bien le problème, Milton.

MATTHEW SHEARS :

Vous voulez revenir à cette question ? Quelqu'un d'autre veut intervenir ?

MILTON MUELLER :

Qu'il y ait ou pas d'incertitudes juridiques dans le SSAD, il n'y a pas d'engagement dans le rapport à parvenir à une plus grande centralisation. Il y a des incertitudes juridiques, certes.

GÖRAN MARBY :

Si vous me permettez, nous pouvons débattre longuement par rapport à cela. Mais la plupart des avocats sont d’accord pour dire qu’il y a énormément d’incertitudes. Nous ne devons pas prendre cette décision. Et on sait que les choses se compliquent quand on a cette discussion.

Je pense – et maintenant, je vais sortir de mon rôle – mais je pense ce serait bien d’avoir ces discussions dans le cadre du RGPD. Et j’ai dit depuis le début que je crois que cette communauté, à partir de son modèle multipartite, peut avoir des discussions parce qu’on doit pouvoir arriver à dire : « C’est l’équilibre que nous voulons entre transparence et protection de la vie privée. »

Je pense que c’est une discussion qu’il faut avoir. C’est difficile de mettre tout cela sous une législation parce que cette législation est nouvelle et on est en train de la tester. Nous essayons en Allemagne d’avoir ce type de réponses, et nous ne les avons pas eues.

J’ai eu ce rêve que la communauté de l’ICANN, dans laquelle j’ai confiance, pourrait avoir cette conversation, ces discussions entre l’équilibre que l’on doit atteindre par rapport à la vie privée et la transparence. Je pense que monde serait tellement meilleur si la communauté de l’ICANN pouvait aboutir à une discussion de ce type.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à Stephanie.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup Göran d'avoir répondu à cette question.

Je suis d'accord avec Milton par rapport à cette question et cela concerne un problème plus large dans le cadre du EPDP qu'on a soulevé à plusieurs reprises.

On essaie de respecter cette législation. Elle est nouvelle, bien sûr, mais pas si nouvelle que cela parce qu'elle aborde des principes qui ne sont pas nouveaux pour l'ICANN et sur lesquels on travaille depuis 20 ans. Il s'agit tout simplement de l'application de ces principes qui ne sont pas tout à fait nouveaux.

Et la question est la suivante. Nous suggérons qu'il y ait un certain degré de supervision pour que l'on puisse jeter un coup d'œil à tout cela, mais on n'a pas eu suffisamment de soutien. Il est très important de faire attention aux mots que l'on utilise quand on écrit à des autorités comme la Commission européenne et bien entendu, comme le Comité de protection des données, parce que la plupart des gens peuvent supposer que tout est retrouvé dans une même place. Les gens pensent en termes de base de données. Ils ne pensent pas à la nature distribuée de la manière dont nous faisons nos affaires et de la façon dont les différents contrôleurs interviennent dans cette situation.

Donc ce serait positif de la part du NCSG d'examiner ce qui a été dit par rapport aux politiques et cela pourrait être utile. Ce serait peut-être une intrusion par rapport à la manière dont vous écrivez vos lettres ou par rapport à la manière dont les discussions sont envisagées avec ces autorités, mais les gens du EPDP peuvent peut-être préparer un comité qui s'occuperait au moins d'aider à la préparation de ce type de lettre. Je pense que le modèle multipartite de la communauté pourrait avoir une idée de comment améliorer cela.

Merci.

MATTHEW SHEARS :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport à ce point particulier ? Je n'en vois pas.

Stephanie, est-ce que vous souhaitez lire le deuxième point ?

STEPHANIE PERRIN :

Oui, tout à fait. Ici, c'est la question du transfert international de données. Ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Nous avons donc suivi le travail du projet « Internet et juridiction » et nous savons que l'ICANN a contribué avec des ressources, avec des personnes et je me demande quel type de résultats vous êtes en train d'obtenir parce que comme tout le monde le sait, nous avons la décision Schrems II qui aborde la question des responsabilités de la protection de la vie privée.

Nous savons que tout cela est toujours d'actualité. Nous avons des négociations avec le Conseil de l'Europe pour ce qui est de la prochaine série de traités en matière de cybercrimes pour savoir comment nous allons traiter cette question dans le contexte de l'ICANN. Alors, nous voudrions savoir ce que vous savez par rapport à cela.

MATTHEW SHEARS : Merci Stephanie.

Je crois que Maarten souhaite prendre la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, effectivement, le réseau de politique de juridiction est impliqué. J'y ai participé et il y a d'excellentes discussions sur ces sujets. Et j'ai eu la joie de voir beaucoup de personnes de notre communauté qui s'y intéressaient également.

Ce réseau, ce n'est pas que le réseau de l'ICANN, mais je crois que les gens apportent leur perspective au réseau de l'ICANN. Personnellement, je trouve qu'il est bon de participer, d'apprendre et interagir avec d'autres.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, l'intervenant est inaudible.

MAARTEN BOTTERMAN : Je crois que c'est un appel à participer et à entrer en lien avec d'autres sur ces sujets. J'espère que cela peut vous aider.

MATTHEW SHEARS : Il y a d'autres personnes qui souhaitent parler de cette question de la juridiction ? Stephanie.

STEPHANIE PERRIN : J'aimerais bien savoir quels sont les progrès qui ont été effectués parce que c'est difficile à cerner. Je ne dis pas cela comme une critique, mais je crois qu'il y a un problème de représentation au sein de ce groupe. Je ne suis pas au courant, je pense qu'il n'y a personne. Dites-le-moi si ce n'est pas le cas.

Mais que se passe-t-il ? Est-ce que nous avons résolu certains de ces problèmes de transport des données ? Est-ce qu'il y a des propositions au groupe qui s'occupe de la négociation du traité sur la cybercriminalité parce que je sais qu'à Ottawa, mes collègues s'étaient retrouvés. Donc s'il y a du travail en cours qui peut être communiqué, cette discussion sur le WHOIS et sur le traitement des données pour des raisons juridiques dans le cadre du RGPD et du traité sur la cybercriminalité, cela pourrait être utile par rapport à la rédaction des modalités pour le PDP. C'est ce qui m'intéresse.

MAARTEN BOTTERMAN : Je crois qu'on ne trouvera pas les réponses dans le réseau, mais c'est une bonne question. Peut-être que c'est au sein de l'ICANN qu'on trouvera une réponse.

Je vois que Chris souhaite prendre la parole.

CHRIS DISSPAIN : Merci Matthew et Maarten.

Je crois qu'il y a un petit malentendu, c'est possible. Je me suis rendu aux rencontres à titre personnel, je pense que Matthew aussi. Et je sais que l'ICANN – en tout cas au début – avait fourni un peu de parrainage financier. Mais il n'y a pas du tout de lien entre l'ICANN et le travail de ce projet parce que l'ICANN est un groupe ouvert, transparent. Et autant que je le sache, tout le monde a le droit de rejoindre une liste de diffusion, donc les informations sont fournies à tous sur pied d'égalité.

Donc je pense que la meilleure chose à faire serait simplement de communiquer avec les personnes concernées et de demander des informations parce que c'est leur projet, ce n'est pas le projet de l'ICANN. J'espère que c'est utile dans le cadre de ce projet I & J.

MATTHEW SHEARS : Je crois que Kathy a levé la main. Kathy et ensuite Milton.

KATHY KLEIMAN : Merci d'organiser cette réunion. J'ai une question pour Maarten par rapport à la diversité des participants.

J'avais participé au tout début mais il était pratiquement impossible de faire partie de cela et des processus ICANN en même temps. Et c'était quelque chose dont s'occupait Bertrand et moi, je n'ai pas du tout trouvé que c'était ouvert et transparent. Peut-être que c'est mieux maintenant.

Ma question, c'était en termes de représentation et d'équilibre pour ce qui est de l'internet et de la juridiction. Qu'est-ce que vous en avez pensé ? De quoi a-t-on besoin du point de vue de la communauté non commerciale, de la société civile ? Et quel est le chevauchement en fait entre l'ICANN et la juridiction et l'ICANN ? Parce que c'est un petit peu différent du début.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, Chris l'a dit, je crois que la juridiction et l'internet, pour certains d'entre nous, nous y avons participé. Mais il y a des discussions d'intérêt, il y a des choses qui peuvent informer le travail de l'ICANN, mais ce n'est pas géré par l'ICANN, etc.

Lorsque j'y ai participé, j'ai pu observer qu'il y avait des gens du monde entier qui m'entouraient. Et si j'ai bien compris, Bertrand souhaite cette diversité. Mais il ne pose pas la question à l'ICANN de savoir s'il fait bien son travail. Il fait quelque chose de bon, il a à disposition une plateforme de discussion, une des meilleures

plateformes dans le monde, et je pense que c'est un outil qui peut nous être utile. Donc utilisons-le.

Comme Chris l'a dit, la personne à qui poser ces questions, c'est Bertrand. Nous ne sommes pas en contrat avec l'internet et la juridiction et nous y sommes simplement à titre informatif ; je crois que c'est cela, notre niveau d'engagement. Et j'espère que c'est utile.

MATTHEW SHEARS :

Merci Maarten.

Je vois que la main de Milton est levée.

MILTON MUELLER :

En fait, je souhaitais qu'on passe à la suite. Mais très rapidement par rapport aux questions.

Déjà, je ne sais pas pourquoi nous l'avons à l'ordre du jour, c'est le réseau de Bertrand. L'ICANN n'est pas responsable de cela. Donc passons là-dessus.

Ce qui m'inquiète, c'est la phase de conception opérationnelle, l'ODP. Est-ce qu'on pourrait selon votre question avancer là-dessus ?

MATTHEW SHEARS :

Oui. Il y a une question sur les documents Google d'abord, si cela ne vous dérange pas. J'aimerais d'abord qu'on parle de cette question des documents Google rapidement.

KATHY KLEIMAN : J'aimerais bien introduire cette question des documents Google.

MATTHEW SHEARS : Et bien, effectivement, oui.

KATHY KLEIMAN : J'aimerais en fait cadrer la question si possible. Merci Matthew.

Alors, je suis à Washington et il y a encore un confinement assez intense ici. J'espère que chez vous, ce n'est pas trop difficile.

Par rapport au processus de commentaires, lors des dernières séries, je voulais dire que déjà, il faut savoir que les commentaires, c'est vraiment le secret de l'ICANN. Nous souhaitons écouter la communauté. Il y a un cœur de personnes qui s'occupent des politiques, du travail, dans le cadre du RPM par exemple, puis il y a aussi des personnes qui s'occupent de tout ce qui est juridique.

Nous souhaitons que nos résultats soient revus par des groupes de manière aussi large que possible, jusqu'aux confins de la communauté de l'ICANN. Donc cela veut dire que le processus de commentaires doit être aussi simple que facile. Et en fait, ce qui s'est passé, c'est que nous avons fait l'inverse : nous l'avons compliqué inutilement autant que possible. Et les Google Docs en font partie.

Nous avons maintenant un système avec des rapports, avec des questions. Le personnel a créé un modèle mais ces questions n'ont

pas de contenu, on ne voit pas les recommandations. Donc il faut cliquer, faire les allers-retours 40 fois avant de pouvoir vraiment voir le document. Donc c'est vraiment compliqué d'avoir un groupe de personnes qui créent le commentaire et ensuite avoir d'autres personnes qui révisent ces commentaires, qui ajoutent leur expertise et leurs connaissances.

Nous avons eu des plaintes massives au sein du groupe de travail RPM de la part de plusieurs unités constitutives. On nous avait dit qu'il n'y avait pas eu de plaintes mais Stephanie nous l'a dit, il y a eu des plaintes. Elle pourrait vous le détailler dans le cadre du EPDP.

Moi, il me semblait que les choses devaient être éclaircies avant les procédures ultérieures, mais cela n'a pas été le cas. Donc c'est vraiment un problème. Je ne sais pas exactement comment cela se fait qu'on soit allés dans ce sens alors que les gens font des commentaires depuis une éternité à l'ICANN. Mais je crois qu'il faut vraiment se focaliser là-dessus et améliorer la situation.

MATTHEW SHEARS :

Merci Kathy.

Je crois que David Olive va nous donner son point de vue.

DAVID OLIVE :

Oui. Je sais que vous voulez passer à d'autres sujets. J'aimerais simplement vous dire que c'était une solution provisoire basée sur les commentaires que nous disaient les gens comme quoi il fallait faciliter

les choses. C'est vraiment compliqué d'avoir un document de 1 500 pages et de faire des commentaires dessus. Donc l'idée, c'était de fournir un moyen de focaliser l'attention sur ce dont a besoin le groupe de travail en termes d'intégration des commentaires.

Donc bien sûr, nous allons essayer d'améliorer ceci. Le document Google, c'est un élément de l'expérience. Nous permettons aux gens de joindre leur pièce jointe. Nous n'avions pas ceci par le passé, nous essayions simplement de faire quelque chose d'un petit peu différent. Je peux vous expliquer un petit peu pourquoi et comment nous allons améliorer ceci. Mais je vais m'arrêter pour l'instant pour que vous puissiez passer aux autres sujets importants.

KATHY KLEIMAN :

Est-ce qu'on pourrait rentrer en contact après la réunion de manière à ce que je puisse vous aider et vous guider au niveau du personnel pour faciliter les choses ? Parce que nous souhaitons aider, contribuer et connecter les gens aux commentaires pour qu'ils puissent participer de manière plus simple. Puis il y a le traitement des commentaires après.

DAVID OLIVE :

Oui, tout à fait, nous pouvons y réfléchir. Nous l'avons fait pour le PDP 1 et 2, pour les SubPro, donc nous souhaitons absolument écouter ce que les gens ont à dire. Donc tout à fait, nous pouvons y revenir. Je vous expliquerai toute la logique à la NCSG, tout mon raisonnement.

MATTHEW SHEARS : Je vois la main levée de Stephanie et de Milton. Je voudrais m'assurer que leurs mains sont d'anciennes mains avant de passer à la suite. Stephanie.

STEPHANIE PERRIN : Je voulais simplement dire que je suis d'accord avec Kathy. Ce n'est pas que ces documents Google ne soient pas utiles. Mais en fait, les points de vue sont vraiment façonnés d'une certaine manière. Et les autres points de vue ne sont pas forcément bien reflétés. Donc je crois que c'est un obstacle à l'aide externe plus qu'autre chose. Un système hybride serait sans doute bon, mais il y a des réponses qui sont soumises, et il y a des personnes qui trouvent que c'est utile.

Merci.

MATTHEW SHEARS : La prochaine question Stephanie ?

STEPHANIE PERRIN : Oui, merci. Je vais présenter cette prochaine question, mais je vais la passer en fait plutôt à Rafik.

Nous avons reçu la phase de conception opérationnelle début octobre, c'est utile, mais il y a un certain nombre de questions. Vous êtes venus au conseil de la GNSO pour en parler, donc je vais passer la parole, Rafik. Allez-y.

RAFIK DAMMAK :

Merci beaucoup Stephanie.

Tout d'abord, merci de me donner l'opportunité de parler de ce nouveau document. La discussion avait déjà commencé lors de la réunion du conseil de la GNSO auquel a assisté le Conseil, donc nous avons déjà une idée des points de vue sur la proposition. L'idée, c'est que ce soit ouvert et transparent en termes de pratiques existantes du Conseil et d'ICANN Org.

Nous avons également compris que l'idée n'est pas de changer les recommandations relatives aux politiques du conseil, mais j'aimerais quand même mentionner une petite chose.

Tout d'abord, la conception, il faut ajouter ceci aux délibérations du groupe EPDP. Et il y a des choses qui sont déjà dans le manuel du EPDP ; peut-être pas suffisamment détaillées mais en fait, certaines choses y sont déjà.

Si vous êtes un membre du EPDP, vous pouvez ajouter pour travail avec plus de visibilité et avoir également des contributions des membres du Conseil d'Administration et de l'organisation ICANN. Ce serait important qu'ils puissent contribuer et donner un feedback à ce processus.

Il y a toujours des préoccupations par rapport à l'approche à adopter pour ce type de consultation. Il est important de considérer cela. Certains d'entre nous pensons qu'on devrait passer par le processus

habituel, comme pour tous les autres processus, à savoir une consultation publique.

Nous pensons qu'il est important également d'attirer l'attention sur le fait qu'on n'est pas sûr qu'il n'y ait pas une intention de changer les recommandations de politique. Je pense qu'il y a toujours cette difficulté entre la politique et ensuite la mise en œuvre de cette politique. Or, cette phase de conception pourrait devenir une opportunité pour changer les politiques et cela représente donc un risque pour certaines personnes. C'est un domaine sur lequel nous devons travailler.

Ensuite, une autre préoccupation par rapport à ce problème, c'est que cela puisse donner lieu également à pouvoir communiquer la recommandation pour mieux expliquer ce que veut dire cette recommandation.

Il y a également d'autres questions par rapport à savoir comment cette phase opérationnelle va fonctionner dans la pratique. Par exemple, si à la fin du PDP, s'il y aurait un impact sur le travail du PDP, est-ce qu'ils vont attendre que cette phase de conception soit finie pour finaliser leur travail ? Bref, voilà les inquiétudes qui existent par rapport à cette phase de conception dans laquelle on inclut également les aspects financiers. Le groupe EPDP ne devrait pas créer davantage de phases ou d'étapes mais bien au contraire, on devrait simplifier ce processus.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais le son coupe.

RAFIK DAMMAK : Il y a eu également des discussions avec les leaders des SO et des AC où nous avons apporté également la question du cycle de vie des PDP. Par exemple quand on voit les politiques gTLD, nous savons que la GNSO est responsable de cela. Nous savons qu'il y a une volonté d'améliorer les choses, mais il ne faut pas que cela puisse ajouter des risques, y compris pour le modèle multipartite.

Je vais m'arrêter là et voir si vous avez des questions ou des commentaires.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup. Nous apprécions ce feedback. C'est très important pour nous pour essayer de comprendre.

Je vais donner d'abord la parole à Maarten ou à Göran.

MAARTEN BOTTERMAN : Je voudrais dire de la part du Conseil d'Administration combien cette phase est importante et comprendre quelles sont les conséquences en termes de travail et d'efforts.

Il y a certes des efforts de mise en œuvre qui doivent être considérés. Et pour nous, il est très important de bien comprendre les implications de ce travail. Et je pense que Göran est plus à même d'expliquer comment cette initiative se développe.

GÖRAN MARBY :

Tout d'abord, comme je l'ai dit avant, ce processus a toujours existé. Avant que le Conseil prenne une décision... Excusez-moi, je vais commencer dès le début.

Quand la GNSO fait une recommandation, le Conseil d'Administration se charge que cette recommandation soit appliquée, c'est-à-dire que nous devons nous assurer de cela. Et le Conseil d'Administration analyse non seulement les politiques. Par exemple, si on prend le RGPD, on parle de la construction d'un système technique. Il y a des gens qui l'appellent système de ticket, d'autres l'appellent autrement mais finalement, c'est la construction d'un système qui est global. Et le Conseil d'Administration prend des décisions à partir de sa responsabilité et en tenant compte des coûts.

Quand on parle de processus pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, on va me poser la question de savoir comment va-t-on trouver les moyens pour mettre en place tout cela. Donc Rafik, je suis tout à fait d'accord avec vous sur plein de choses et oui, nous avons des problèmes avec la phase de mise en œuvre parce qu'il y a des aspects qu'on n'avait pas envisagés auparavant.

Donc il y a peut-être davantage de choses qui peuvent être faites au niveau du PDP. Et je suis d'accord avec cela, mais on est dans une situation où, quand on voit tout cela, on se dit : « Il y a des choses et il faut préparer le Conseil d'Administration à prendre cette énorme décision. » Et nous voulons être transparents.

Et Rafik, vous aviez raison par rapport au fait que nous avons parlé énormément de tout cela avant de formaliser ce document. Et le risque ici par rapport à la transparence, c'est que la transparence donne lieu à la responsabilité.

Il y a un point d'équilibre qui n'est pas facile à atteindre et c'est pour cela que certaines des vérifications que vous demandez pour donner à la communauté ne sont peut-être pas encore prêtes. Et l'organisation ICANN travaille là-dessus. Donc il faut toute cette préparation pour le Conseil d'Administration avant de prendre une décision. Le Conseil d'Administration donc doit s'impliquer en amont avant de prendre une décision.

Et nous voulons améliorer la transparence de tout cela. Nous voulons que tout le monde sache comment nous travaillons. Par rapport à certaines recommandations, nous avons vu parfois que, lorsqu'il s'agit de mise en œuvre, la communauté doit être d'accord par rapport à la manière dont cette mise en œuvre doit être faite. Et ce n'est pas toujours le cas. On reçoit des questions parfois par rapport à certains aspects. Donc peut-être qu'à la fin, cela va faciliter les choses au niveau de la mise en œuvre parce que quand le Conseil d'Administration prend une décision et demande à l'organisation de mettre en place une recommandation, nous savons qu'il y a des difficultés et ces difficultés doivent être résolues. Peut-être que cette démarche sera plus efficace. Mais pour ce qui est de la transparence, de la responsabilité, cela est important, notamment pour ce qui est des PDP. Il doit y avoir un dialogue avec le conseil de la GNSO.

Et finalement, on arrive tous à la même conclusion, parce que le conseil de la GNSO s'occupe du EPDP et discute avec le Conseil d'Administration avant que celui-ci prenne une décision. Après, on doit prendre des décisions. Et parfois, le Conseil d'Administration n'est pas tout à fait capable de répondre à toutes ces questions.

Nous avons beaucoup parlé de la relation de ce qui se passe après le PDP parce que nous ne voulons pas interférer dans le travail d'élaboration de politiques dans le cadre du EPDP. Et pour moi, c'est l'un des éléments fondamentaux parce que tout cela se passe après que le conseil de la GNSO ait pris une décision.

Alors, on nous dit : « Pourquoi ne pas commencer avant ? » Je ne pense pas que ce soit notre intention. C'est le Conseil d'Administration qui va prendre une décision par rapport à cette phase opérationnelle. C'est une question complexe. Cela peut avoir des effets au niveau institutionnel pour l'ICANN. Et le Conseil d'Administration voudrait savoir comment un système va voir le jour après tout cela, quels vont être les principes qui devront être respectés pour que tout soit mis en place de manière correcte pour que nous puissions soutenir ce qui va venir après.

Voilà ce que nous voulons faire, mais finalement, tout cela revient à la transparence et à la responsabilité. Croyez-moi, Rafik, nous essayons de faire de notre mieux.

Et permettez-moi d'ajouter un autre élément. Les leaders des SO et des AC travaillent là-dessus aussi parce qu'il y a parfois des

malentendus par rapport à ce qui se passe une fois que le Conseil d'Administration a pris une décision et a envoyé l'organisation l'ordre de mettre en place une recommandation. Le Conseil d'Administration nous dit – dit à l'organisation ICANN – comment nous devons mettre en place. Il faut être transparent par rapport à cela pour que la communauté le sache.

Un autre élément par rapport à cela, si vous enlevez la partie d'interaction avec la communauté, cela pourrait être vu comme quelque chose de très interne. C'est ce que le Conseil d'Administration demande à l'organisation ICANN de faire. Et je tiens à féliciter le Conseil, parce qu'ils ont décidé de retirer ces processus internes de la vue de la communauté.

Mais vous avez touché un point vraiment très important, Rafik.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup.

Stephanie, est-ce que c'est une nouvelle main ?

STEPHANIE PERRIN : C'est une nouvelle main, mais je vais attendre à mon tour pour intervenir. Peut-être que quelqu'un souhaite parler en premier ?

MATTHEW SHEARS : Tatiana ?

TATIANA TROPINA :

Excusez-moi je n'étais pas dans la queue mais bon, merci de m'avoir donné la parole. J'ai pris des notes pour ne rien oublier.

Göran, votre réponse a été très intéressante. J'ai quelques commentaires ou questions par rapport à ce que vous venez de dire.

Vous avez dit que ce processus a déjà existé. Mais ma question ne vise pas à savoir pourquoi il faut avoir cette conception, mais ma question est la suivante. Comment vous assurez-vous que votre proposition va combler les lacunes qu'on a vues ou qu'on a identifiées ? Et ici, il y a plusieurs points qui sont un peu confondus dans ce que vous avez dit.

Tout d'abord, on parle de transparence et du point d'équilibre entre la transparence et les contributions collectives. Je pense que vous essayez de renforcer la transparence à travers des contributions collectives. Pour moi, la transparence ou le processus de prise de décision du Conseil est une autre chose. Cela crée une vulnérabilité, comme Rafik l'a dit, au niveau de la négociation par exemple. Cela n'a rien à voir avec l'augmentation ou la diminution de la transparence. Et à la fin, cette ouverture à des contributions pour essayer de négocier les choses va diminuer la transparence, et c'est un risque.

Ensuite, vous avez dit également que vous voulez voir que si la communauté n'est pas d'accord par rapport à comment mettre en place ces éléments, identifiez cela le plus tôt possible. Et c'est justement là où l'on voit la question de la négociation. La GNSO a voté une politique. Imaginez que certains membres de la communauté ne

sont pas contents. Alors comment peut-on empêcher pour essayer d'arranger la mise en œuvre qu'il n'y ait pas de négociation ? Et c'est là où l'on voit la vulnérabilité, parce que pour moi, la question de la transparence est très confondue avec d'autres éléments qui n'ont rien à voir avec la transparence.

Alors comment nous assurons-nous que ce processus soit sauvegardé vis-à-vis des négociations si l'on parle de contributions, de feedback, si on parle de réparer les choses qui peuvent ne pas fonctionner, etc. ?

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Avant de repasser la parole à Göran, je dois vous assurer que le Conseil d'Administration est tout à fait au fait du désir qu'ont certains après la recommandation de politique de vouloir encore une fois tenter de contribuer. Ce n'est pas quelque chose que nous ignorons. Mais ce n'est pas du tout l'objectif.

De mon point de vue, au Conseil d'Administration, je crois que l'idée, c'est de mieux comprendre le cadre de la recommandation, certains des détails par rapport aux options choisies. Donc la question, c'est plutôt de comprendre et d'avoir une meilleure idée des détails plutôt que de mettre en place un mécanisme de politique qui permettrait à d'autres d'affaiblir le processus.

Göran, allez-y.

GÖRAN MARBY :

Excusez-moi, je ne trouvais pas le bouton pour allumer mon micro.

Tatiana, je crois que la question, c'est également la pertinence d'ICANN Org. Il y a toujours quelqu'un qui fera du lobby par rapport aux recommandations. Mais nous avons des règles et des procédures. Je ne peux pas changer les politiques, moi, et je ne veux pas le faire parce que je crois au modèle multipartite. Mais le Conseil a également des moyens d'agir s'il est d'accord ou pas avec certaines recommandations.

Je pense que vous me connaissez suffisamment, de temps à autre je change d'avis par rapport aux recommandations parce que je crois que si le modèle multipartite et le conseil de la GNSO ont pris une décision, mon travail est simplement de la mettre en œuvre. Je n'ai rien à dire.

Mais certes, il y a peut-être des personnes qui pensent que c'est un moyen de faire du lobbying, mais ce n'est pas cela l'idée du modèle. Et une des choses dont il faut s'assurer, c'est de communiquer avec le conseil de la GNSO. Vous savez aussi bien que moi que parfois, certaines recommandations sont interprétées différemment par les personnes qui sont dans la même salle et qui ont débattu. Donc il faut que ce soit quelque chose qui se produise au début du processus plutôt qu'à la fin. Et il faut être transparent avec les gens par rapport à comment les choses ont été faites.

Dans le contexte de certaines décisions, il faut préparer le Conseil d'Administration. C'est une question organisationnelle. Ce n'est pas la

recommandation en elle-même, mais c'est de s'assurer que le système que l'on met en place permette d'appuyer les recommandations. Il faut donc être ouvert et transparent par rapport à cela.

Mais je suis d'accord par rapport aux notions de s'assurer qu'il y a des mécanismes de protection pour ne pas changer l'interprétation des recommandations qui viennent du conseil de la GNSO. Et c'est pour cela qu'il y a vérification auprès du conseil de la GNSO. On demande : « Est-ce que nous ne nous sommes pas trompés, chers amis du conseil ? » avant d'envoyer ceci au Conseil. Donc c'est cela, l'idée.

L'équilibre entre la transparence et pouvoir à nouveau contribuer, cet équilibre est difficile à trouver. Et je suis d'accord, c'est un point sur lequel l'ICANN a du mal depuis longtemps. Il n'y a pas que nous, je pense qu'il y en a d'autres, mais nous essayons quand même de faire partie de cette amélioration de la transparence pour que les choses dont vous vous souciez réellement puissent être mises en place.

MATTHEW SHEARS : Il y a encore deux personnes qui souhaitent prendre le parole. Tatiana, vous allez être brève ?

TATIANA TROPINA : Oui, je vais être très brève.

Göran et Matthew, il ne fait aucun doute pour moi que tout ceci est effectué de bonne foi ; cela ne fait aucun doute pour moi. Mais en

termes de mécanismes de protection, comme disait Rafik, plutôt que de compliquer le processus, essayons de le rationaliser.

MATTHEW SHEARS :

Merci Tatiana.

Stephanie, Rafik et ensuite Milton.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup.

C'est une question beaucoup plus large. Et il est tout à fait possible que vous répondiez en disant « Parlez à la GNSO de son processus PDP », ce qui ne sera pas fait.

Mais si je reviens en arrière sur toute la période très longue que nous avons passée au EPDP, je suis frappée par notre manque de cadre de gestion du risque dans le cadre du travail que nous traitons. Nous savions que le projet allait être complexe, comme les autres projets PDP qui ont lieu depuis des années. Il y a l'évaluation de la protection de la vie privée, des droits de l'homme, l'étude d'impact ; ce sont des outils de gestion des risques qui nous permettraient d'identifier les risques en termes de protection de la vie privée et des droits de l'homme qui sont, de toute évidence, très importants dans ce cas. Mais une bonne évaluation des risques au début nous permettrait de identifier par exemple les problèmes de faisabilité et les problèmes financiers ; donc que ce soit fait au début de manière ce que l'équipe soit mieux préparée.

L'idée de cette étude d'impact, c'est d'éduquer les gens par rapport à la signification du RGPD, mais il y a plusieurs années que les gens ne le comprennent toujours pas malheureusement. Donc il y a beaucoup de compromis qui ont été intégrés dans le document et qui ne sont pas nécessairement durables du point de vue juridique.

Le Conseil a approuvé un projet très intéressant de faisabilité technique du SSAD, mais ils n'ont pas considéré la question juridique. Ce n'est pas mal, mais étant donné que c'est un instrument juridique pour la divulgation d'informations personnelles soumis au RGPD, le processus technique pourrait avoir bénéficié d'une analyse des risques quand même de manière à s'assurer que le projet soit bien faisable, envisageable du point de vue juridique.

Donc ce que je propose, c'est une démarche plus juridique avant de se lancer dans des procédures très chères, très longues parce que c'est logique. Le risque, ce n'est pas tout, certes. Mais identifier les risques au début, quels que soient les domaines, financiers, protection de la vie privée, droits de l'homme, etc., tout ceci serait très utile, même si ce n'est que comme outil éducatif.

Donc je crois que ceci, réellement, devrait se faire au tout début de la phase PDP. De toute évidence, il faudra davantage d'analyses à la fin mais avant que le rapport définitif soit terminé. Mais je pense vraiment que nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas le faire.

MATTHEW SHEARS :

Merci Stephanie.

Nous avons une liste de mains levées. Rafik d'abord.

RAFIK DAMMAK :

Merci Matthew.

Tout d'abord, pour répondre au commentaire de clarification, tout d'abord, je crois que nous avons déjà un cadre pour la mise en œuvre qui décrit le rôle des différentes parties. Et par rapport au document, je crois que cette phase de conception sera incluse dans ce cadre.

Par ailleurs, par rapport à ce qui a été mentionné par le conseil de la GNSO, vous savez, Göran, c'est moi qui ai envoyé la motion et qui ai ajouté le texte. Donc l'intention, comme cela a été expliqué lors des réunions des deux conseils, est vraiment d'aider le Conseil d'Administration à mieux comprendre et tirer les leçons de l'expérience du EPDP phase 1.

Pour revenir au conseil de la GNSO, nous reconnaissons les problèmes relatifs au PDP. Voilà pourquoi nous avons eu le PDP 3.0. Et par ailleurs, il nous semble qu'il serait bon d'avoir des PDP qui soient plus cadrés, pas nécessairement sur un an, et qui couvrent davantage de sujets pour réduire la complexité.

Pour les procédures ultérieures, à l'avenir, par rapport à la démarche prise par le conseil de la GNSO, l'idée serait d'éviter ceci, de vraiment cibler des PDP avec un nombre limité de recommandations de manière à résoudre un problème à la fois. Donc réduire la complexité nous permettrait de ne pas avoir besoin de cette phase. Je pense que

ce serait meilleur en termes d'évaluation, de coût, de faisabilité de la partie technique, de la partie opérationnelle, etc. Puis cela faciliterait la discussion dans le groupe de travail.

L'objectif, c'est vraiment de contribuer aux délibérations pour les membres du groupe de travail afin qu'ils comprennent que ce qu'ils recommandent comme politique et comme proposition soit bien cadré. Je pense que c'est un processus itératif. Je pense qu'il ne faut pas attendre la fin lorsqu'on a la recommandation définitive.

Il est important de bien se rappeler qu'en termes de recommandations, en général, il n'y a pas de changement énorme entre le rapport initial et le rapport définitif. Donc on peut avoir une assez bonne idée au début de ce qui va se faire.

Je vous rappelle que nous recommandons avec le EPDP une liaison du Conseil d'Administration et de l'ICANN qui participe au processus de la même manière que nous encourageons toutes les AC à participer au processus, à la phase de délibérations de la recommandation de manière à ce que nous puissions vraiment prendre en compte toutes les perspectives pour que le résultat soit opérationnel et faisable, quel que soit le point de vue.

La question, c'est comment pouvons-nous rationaliser le processus ? Et le conseil de la GNSO peut être leader à ce niveau-là parce que nous reconnaissons bien tous les problèmes de ce qui doit être amélioré dans le cadre des PDP. Donc la préoccupation – et ce n'est pas pour être juge d'une intention quelle qu'elle soit – je sais bien que même

avec toute la bonne foi du monde, on peut ouvrir la porte à certains problèmes.

Donc le conseil de la GNSO et la GNSO peut s'en occuper. Nous sommes responsables du PDP. Nous avons un processus et nous pouvons travailler là-dessus. Peut-être que je n'ai pas été clair tout à l'heure, mais nous avons des règles dans le PDP. La question est plus de savoir comment obtenir les ressources, les experts, les avis, la présence d'ICANN Org, le budget, etc. Je crois que ceci devrait se faire lors de la création de la charte du PDP. À ce moment-là, on sait quelles sont les ressources et le budget dont on a besoin. Pas besoin d'attendre la fin. Je pense que déjà, à ce moment-là, on peut avoir quelque chose qui n'aura pas besoin d'être modifié. Et il est important également d'avoir les bonnes liaisons de manière à ne pas attendre la recommandation pour soumettre un point de vue.

Je sais que ceci est discuté au niveau du caucus, mais je ne comprends toujours pas pourquoi vous devez créer un nouveau véhicule et un nouveau processus. Vous avez déjà le commentaire public initié par le Conseil.

Voilà, j'ai essayé de résumer beaucoup de choses en peu de temps, mais c'est simplement pour dire que nous pouvons rationaliser le processus. Faites confiance au conseil de la GNSO.

Voilà, c'est ce que je voulais dire.

GÖRAN MARBY :

Un petit commentaire rapide.

Je n'ai pas de problème par rapport à ce que vous venez de dire, mais j'aimerais mentionner quand même qu'ICANN Org n'est pas partie prenante du processus d'élaboration de politiques. Nous ne devons pas être considérés de cette manière. Et depuis que je suis arrivé à l'ICANN, j'ai essayé de vraiment toujours insister là-dessus. C'est difficile parce que parfois, lorsqu'on apporte des faits dans un PDP, ces faits ne sont pas forcément vus comme faits mais comme opinions dans la discussion. Et je crois qu'il n'est pas juste pour mon personnel de faire partie d'une négociation. Ce n'est pas notre rôle. Notre rôle, c'est d'être une ressource pour vous aider.

Mais par exemple, prenez le calendrier, soyez pratique. Il y a une proposition de recommandation qui est envoyée comme consultation publique pour les SubPro. Tout le monde sait que pour mettre en œuvre quelque chose, que ce soit le SubPro ou le RGPD, cela prend du temps. Il faut du temps dans le cadre du système, dans le cadre de la conception du système. Tout ceci, le Conseil d'Administration doit le savoir pour prendre une décision. Donc c'est vraiment difficile de faire ceci.

Et je vois que l'Org, lorsque vous nous posez cette question par rapport aux coûts potentiels, c'est une estimation. Vous avez beaucoup de travail à faire avant la fin. Et si on pose la question du coût de la mise en œuvre de la phase 2, je n'en ai aucune idée. Nous ne savons pas. Il nous faut prendre du temps avec des informaticiens, avec des avocats. Vous avez mentionné, Stephanie, le transfert

international de données. Tout ceci, nous devons y réfléchir dans le système, identification des personnes du point de vue technique.

Donc quoi qu'il en soit, c'est quelque chose que nous avons toujours fait. Et ce que nous souhaitons simplement faire, c'est mettre l'accent sur la transparence. Je crois que c'est ce qu'il faut améliorer parce que si on arrive à la mise en œuvre et que le travail n'est pas conforme à la décision, nous avons un problème.

Ceci étant, Rafik, je suis d'accord, nous souhaitons fournir des faits dans le cadre du processus d'élaboration de politiques mais après, c'est à la communauté de prendre la décision.

MATTHEW SHEARS : Milton s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : Écoutez, je pense que nous savons tous que les équipes de révision de la mise en œuvre sont déjà des endroits où les gens veulent atténuer tous ces risques. On est tous d'accord, on le sait tous. Alors, pourquoi ouvrir une nouvelle instance ? Par exemple, si on parle du coût du SSAD, je ne comprends pas pourquoi vous dites que vous allez faire ces calculs et avoir cette discussion avant que le Conseil d'Administration prenne une décision. C'est très dangereux. Et supposant que ce qui vous a été recommandé par le EPDP pour le SSAD est que ce système coûte beaucoup trop et que cela ne vaut pas la peine, alors c'est un jugement de politique qui a sa valeur. Alors sur

quelles bases doit-on prendre la décision que cela coût beaucoup trop ? Admettons qu'on propose un modèle hybride, votre travail, c'est de le mettre en œuvre. Ce n'est pas d'essayer de voir pourquoi ces politiques ont été décidées ainsi.

Évaluer pourquoi cela coûte beaucoup trop, bien sûr, il y aura du lobbying si vous souhaitez faire cela pour changer les choses. Cela est évident. Alors je ne comprends pas ce que vous voulez dire par transparent, je ne comprends pas ce que vous voulez rendre transparent, parce que le système est transparent. Le travail se fait dans les groupes de travail. Alors qu'est-ce que vous voulez rendre transparent ?

Il y a une politique qui a été convenue par la GNSO. Est-ce que vous rendez un processus de lobbying transparent ? Je pense que c'est une mauvaise idée parce que vous ajoutez une étape supplémentaire à un processus qui est déjà trop long et trop manipulé. Il faut rendre les processus révisables. Il faut respecter ce processus parce qu'ils sont bien définis. Et il faut arrêter d'essayer de réinventer les choses à chaque fois qu'on est confrontés à une difficulté. Il y a un processus et il faut voir quel est le résultat de ce processus.

GÖRAN MARBY :

Je pense que nous avons toujours un petit problème de communication, parce que quand je dis quelque chose et que vous le répétez, cela a un sens différent de celui que j'ai voulu donner à mes propos.

Ce que je dis, c'est que le Conseil d'Administration doit savoir quel sera le coût parce que cela fait partie de nos responsabilités parce que tout cela va rentrer dans le budget et nous ne voulons pas que tout s'arrête là-bas.

Et j'ai dit depuis le début que quand une recommandation est faite, mon travail est de nous assurer que cette recommandation soit appliquée. Donc soit il y a eu une mauvaise communication ou vous m'avez mal interprété. Et la responsabilité est sur celui qui parle, donc j'ai dû mal m'exprimer. Merci de me donner cette opportunité de recadrer mes propos.

Pourquoi est-ce que cela arrive dans le cadre d'un processus PDP ? Je pense que pour un PDP, quand il faut construire un système informatique, il est difficile pour le PDP de nous dire quelle partie de l'organisation ICANN doit s'occuper de cela. Alors, il y a beaucoup d'aspects qui doivent être pris en compte.

J'espère que cela clarifie un petit peu ce que je voulais dire.

MATTHEW SHEARS : Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Les politiques sont des fonctionnalités et pour être efficace, elles doivent être mises en œuvre. Donc au lieu de le faire dans le noir, Göran demande à ce qu'on ait un peu de lumière pour mettre en ordre ces politiques. Cela peut se produire dans une étape du EPDP. Cela ne

me paraît pas mauvais. Pour moi, c'est important que le Conseil puisse comprendre ce que ces fonctionnalités représentent en termes de mise en œuvre, parce que cela va aider à pouvoir le mettre en place de manière efficace.

Et comme Göran l'a dit au tout début, nous voulons que ces fonctionnalités deviennent des systèmes qui fonctionnent. Et nous voulons que les processus soient plus faisables tout en respectant les processus et en nous assurant que tout ce que nous faisons se fasse conformément aux règles établies.

MATTHEW SHEARS :

Est-ce que Stephanie vous souhaitez ajouter quelque chose à cette question qui a été soulevée ? Nous avons une vingtaine de minutes encore.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup.

J'aimerais que quelqu'un réponde à ma question par rapport à l'évaluation de risques parce que je pense que c'est une question importante. J'ai souffert pendant la révision RDS quand on faisait ce travail et on a beaucoup eu besoin de l'évaluation de risques. Je pense que quand on commence un processus, cela doit être une préoccupation pour le Conseil d'Administration. Je ne sais pas si quelqu'un voudrait répondre à cette question.

Mais en tout cas, avant, je voudrais présenter Bruna Santos qui va prendre ma place à la tête du NCSG. Est-ce qu'on peut la promouvoir paneliste pour qu'elle puisse répondre aux questions, parce que c'est elle qui va diriger les discussions la semaine prochaine ?

FRANCO CARRASCO : Elle est déjà paneliste.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup.

Bruna, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose ?

BRUNA SANTOS : Bonjour à tous. Je ne veux pas utiliser le temps qui vous reste. Tout juste pour vous dire que j'ai hâte de continuer à travailler avec vous. Vous pouvez passer à la prochaine question.

Merci beaucoup Stephanie.

MATTHEW SHEARS : Félicitations Bruna et merci beaucoup Stephanie d'avoir dirigé le NCSG jusqu'à maintenant.

J'ai un commentaire par rapport à l'évaluation de risques que Stephanie a soulevée.

Les risques représentent un élément extrêmement important. Beaucoup d'entre nous avons été impliqués dans des aspects liés aux risques, pour ce qui est de la planification stratégique par exemple. Donc c'est un aspect très important, y compris pour le Conseil d'Administration bien entendu.

Quand on engage un processus PDP, les risques doivent être pris en compte dans ce processus. Et de notre point de vue, il s'agit d'un élément tout à fait clé.

Maintenant, je vais passer la parole à Mandla et Maarten qui vont présenter le point suivant. Diapositive suivante s'il vous plaît. Mandla ?
Maarten ?

MANDLA MSIMANG :

Merci beaucoup Matthew.

Cette question qui a été proposée par le Conseil d'Administration concerne le renforcement du modèle multipartite et je vais vous donner un petit peu de contexte, des informations pour présenter ce point pour vous expliquer un petit peu comment nous sommes arrivés là où nous en sommes aujourd'hui.

Vous vous souviendrez que le Conseil d'Administration a lancé un processus et un projet qui a abouti au renforcement du modèle multipartite et cela figure dans le plan stratégique. Il s'agit d'une initiative extrêmement importante pour nous assurer que le modèle

puisse évoluer et qu'il puisse répondre aux besoins de la communauté multipartite.

Kathryn a dit avant que les processus comportent énormément de détails et que toutes les contributions de la communauté sont importantes. Suivant le lancement du projet, nous avons reçu les contributions de la communauté dans le cadre des discussions plus larges sur la planification opérationnelle et financière. Et cette discussion était facilitée par Brian Cute, qui a travaillé également au processus ATRT1 et 2.

Six priorités ont été dégagées à partir de cette discussion, qui devraient être prises en compte aux yeux de la communauté pour pouvoir renforcer le modèle multipartite. L'établissement de priorités dans le travail et dans les ressources en était une.

Nous avons publié cette année un document qui a été soumis à consultation publique pour obtenir davantage de contributions ou de feedback de la communauté. C'était au mois d'août où nous avons reçu ces commentaires. Voilà le processus qui nous a amenés là où nous en sommes.

Il est clair que même s'il s'agit d'un processus très important pour ce que nous faisons, les ressources et la capacité de travail de la communauté sont limitées. Il y a une certaine fatigue. Donc nous voulons reconnaître que les membres de la communauté sont très occupés. Et comme j'ai dit, dans certains cas, ils ne peuvent plus faire

d'effort. Nous devons donc identifier les doublons pour harmoniser les initiatives et les efforts en cours dans le cadre du modèle multipartite.

Qu'avons-nous fait avec les contributions de la communauté ? Nous avons dégagé les six priorités principales qui avaient été identifiées et nous avons établi encore plus de priorités parmi ces six priorités. Il y en a trois sur lesquelles nous nous penchons actuellement. Cela inclut l'établissement de priorités par rapport à l'utilisation efficace de ressources, l'établissement de priorités et le cadrage du travail et la représentation inclusive et la diversité. Et nous essayons de voir comment tout cela est impacté par d'autres processus qui sont en cours au sein de l'ICANN.

Nous essayons de faire tout cela en consultation ou de manière harmonisée avec les résultats de l'ATRT3 et le processus PDP 3.0. Et nous essayons de parvenir à cette synergie entre les différents processus pour renforcer le modèle multipartite.

Nous essayons également d'identifier des lacunes pour essayer de les combler. La communauté a identifié certaines lacunes qui pourraient retarder l'efficacité ou la vitesse du modèle multipartite. Nous essayons d'y répondre. Donc l'idée est de ne pas accroître le travail de la communauté.

Comme je l'ai dit avant, il y a trois priorités clés. Cela ne veut pas dire que les autres ne seront pas étudiées, mais nous allons nous focaliser en premier sur ces trois, parce qu'il y a beaucoup d'interdépendance entre ces questions.

Et pour finir, où nous en sommes? Le document a été achevé et maintenant, nous passons à la phase de planification de la mise en œuvre. Nous avons donc élaboré un plan grâce aux contributions de tous, qui aboutira à un certain nombre d'actions liées à des ressources. Nous avons besoin de beaucoup de contributions encore. Et l'idée d'avoir ce point sur notre ordre du jour était de vous faire part des étapes que nous envisageons et des opportunités clés que nous voyons comme étant importantes. Et nous voudrions avoir votre avis par rapport à cela.

Maarten, est-ce qu'il y a des éléments que vous voulez ajouter ?

MAARTEN BOTTERMAN : Non, je pense que vous l'avez très bien exprimé. Juste une petite chose.

Ce n'est pas quelque chose que nous essayons de mettre en œuvre en un an pour le revoir ensuite. C'est une première étape dans le cadre du plan stratégique et des priorités. Sinon, votre présentation est parfaite.

MATTHEW SHEARS : Merci Mandla.

Maintenant, vos questions, vos commentaires. Comme Mandla l'a dit, nous vous demandons vos pensées, vos idées pour accélérer l'amélioration de l'efficacité du modèle multipartite, donc n'hésitez pas.

STEPHANIE PERRIN :

Alors, je reprends le micro. Je serai ravie de le passer à Bruna si elle le souhaite. Mais je crois que nous n'avons pas de remarque préparée sur ce sujet. Je sais qu'étant donné que c'est une question qui existe depuis un certain temps....

J'ai un chien qui va se mettre à aboyer, je suis vraiment désolée. Il n'est pas content dans le jardin.

Le fait que ceci se produise en même temps que la covid-19 je crois a eu un impact sur les membres. Et je vois que le niveau de participation a baissé par rapport aux années précédentes et ceci m'inquiète en termes de sensibilisation internationale.

Je me suis déjà plainte à plusieurs reprises lors d'appels avec Göran, nous en avons déjà parlé lors de réunions passées, mais je crois que c'est vraiment quelque chose qui commence à nous impacter. Dans quelques années, ce sera encore pire. Donc nous essayons de nous y concentrer, d'améliorer notre niveau de participation. Si vous avez des idées par rapport à cela, membres de la NCSG, elles sont les bienvenues.

MATTHEW SHEARS :

Je vois la main de Rafik. Allez-y Rafik.

RAFIK DAMMAK :

Merci. Merci pour cette introduction par rapport à ce qui se passe au niveau des initiatives pour le modèle multipartite. J'ai une question, peut-être un commentaire.

En termes d'efficacité, je crois que tous, nous essayons de faire de notre possible ; le Conseil l'a reconnu avec le PDP 3.0. Mais de mon point de vue, par rapport à la rapidité de choses, ce que j'aimerais savoir, c'est ce que fait le Conseil d'Administration en termes d'efficacité. L'idée n'est pas de pointer le doigt sur quoi que ce soit ou qui que ce soit, mais en termes de PDP, de révisions, de recommandations et de lancement de la mise en œuvre, je crois que sous plusieurs aspects, les choses sont plus longues. Voilà pourquoi on parle de phase opérationnelle et de certitude par rapport aux résultats.

Mais que fait le Conseil d'Administration pour s'améliorer dans ce domaine ? Comment s'assurer que le délai entre le moment où vous avez la recommandation de l'équipe de révision et le moment où vous approuvez et vous mettez en œuvre soit adéquat ? Parfois, la mise en œuvre prend longtemps. Pour le SubPro justement, il y a certaines préoccupations par rapport à cette longueur et on s'inquiète par rapport à la durée.

Donc voilà, c'est le pipeline et je crois qu'il faut se focaliser là-dessus d'abord, voir comment un petit peu nous essayons de nous améliorer. Nous essayons de localiser l'amélioration, certes, mais que faites-vous de votre côté pour améliorer le processus ?

MATTHEW SHEARS : Merci Rafik. Je crois qu'il y a un certain nombre de membres du Conseil d'Administration qui pourraient contribuer, Avri, Becky peut-être, par rapport à leur travail sur les priorités, sur la rationalisation. Peut-être que l'on pourrait commencer par l'une d'entre vous étant donné ce qu'a dit Rafik ?

BECKY BARR : Avri, vous souhaitez commencer ?

AVRI DORIA : Non, je pensais que ce serait plutôt à vous de commencer pour les priorités. Allez-y.

BECKY BARR : Très bien.

Alors, je crois que vous savez tous que le Conseil d'Administration a commencé à travailler il y a plus d'un an sur une réflexion par rapport au traitement des nombreuses sources de points de vue et de recommandations de la communauté. Et je crois que cela a commencé avec certaines des équipes de révision. Donc regarder un petit peu les recommandations que l'on reçoit, établir les priorités, planifier, voir comment mettre en œuvre ces recommandations. Nous avons donc commencé à y réfléchir de manière plus holistique.

Nous avons publié un document de réflexion sur la première partie de ce travail il y a environ un an sur le thème de mise en place de nos meilleures recommandations et de meilleur établissement de priorités. Il y a eu un impact sur l'ATRT3 puisque nous parlions des priorités également dans le cadre de l'ATRT3, donc je sais que maintenant que nous avons maintenant le rapport de l'ATRT3, nous commençons à y revenir parce que ceci correspond bien à la création du département de planification. Donc je pense que nous reviendrons vers la communauté avec davantage de questions et davantage de demandes de point de vue par rapport au cadrage de tout ceci.

Entre temps, nous essayons de mettre au point un système d'établissement des priorités et de planification tout en comprenant bien que ceci doit être intégré au processus de mise en place du budget. Donc nous nous attaquons à cette question de manière holistique et nous travaillons avec la communauté pour bien comprendre et mettre au point un mécanisme qui permette à cet établissement des priorités d'être effectué de manière ascendante et multipartite.

Je vais laisser Avri parler de la question de la rationalisation des révisions.

AVRI DORIA :

Merci Becky.

En fait, nous essayons de faire la même chose pour les révisions. Vous avez tous remarqué la surcharge des révisions, la quantité de temps

qu'elles occupent. Et on a déjà parlé du fait qu'elles se produisent finalement toutes en même temps même si elles en sont à différentes étapes. Donc c'est cela la question. Il nous a donc fallu faire une pause.

Nous regardons ce qui s'est passé sur l'ATRT3. Que se passerait-il ? Est-ce que ce travail produirait d'autres lacunes ? Est-ce qu'il y aurait un conflit avec d'autres priorités qui sont ressorties pour les révisions ?

Nous n'avons pas encore beaucoup de temps pour nous décider sur les recommandations de l'ATRT3 parce qu'il y a des délais. Il faut qu'on s'en occupe avant début décembre. Donc c'est quelque chose que nous sommes en train de faire maintenant. Et nous espérons avoir des informations là-dessus et nous espérons améliorer l'efficacité et réduire la charge de travail des gens.

Je ne sais pas si cela répond à toutes vos questions, mais je vais m'arrêter là pour l'instant.

MATTHEW SHEARS :

Merci Avri et Becky.

Il faut que je surveille l'horloge mais Rafik, est-ce que cela vous aide par rapport à votre question ?

Je vois que Kathy a la main levée. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Ensuite, je pense qu'il faudra conclure.

KATHY KLEIMAN :

Oui, brièvement.

Je voulais remercier Mandla pour cette présentation très complète qu'elle a fournie. J'apprécie.

Je pense que très bientôt, vous aurez davantage d'investissement de la communauté parce qu'il y a deux grands groupes PDP qui sont sur le point de conclure leur travail, donc les gens pourront apporter leurs connaissances. Il y a le groupe de travail RPM et le groupe de travail sur les procédures ultérieures qui vont se terminer.

Par rapport à l'ATRT – j'ai également une déclaration de minorité à faire – ce qui me frappe, c'est qu'un-quart des membres de l'ATRT ont soumis une déclaration de minorité, y compris Michael de la NCSG qui dit qu'il faut des protocoles de transparence et de conflit d'intérêt au sein des SO et des AC, avec d'autres problèmes.

Je souhaite vous renvoyer vers ces déclarations de minorité. Ces personnes passent beaucoup de temps au sein des équipes de révision, donc je pense que c'est quand même indicatif de quelque chose de préoccupant.

Et je voulais également qu'on puisse réfléchir à un sondage parce qu'il y a une sorte de séparation dans la communauté. Avec la covid-19, il y a des gens qui n'ont plus de travail parce qu'ils ne vont pas au bureau. Donc ils ont des disponibilités et peuvent avoir accès à tout ce qui se

passé en ligne. Par contre, les parents ont moins de temps parce qu'ils s'occupent de leurs enfants et ils travaillent en même temps.

Au sein de notre groupe de travail sur les RPM, c'est un petit peu ce que l'on peut observer. Il y a des gens qui sont bien pris, mais j'aimerais qu'on réfléchisse avec le Conseil d'Administration sur cette question puisque la pandémie se poursuit. Donc comment s'assurer que ceux qui ont des difficultés restent impliqués alors qu'ils sont un petit peu tirillés dans tous les sens ?

Merci.

MATTHEW SHEARS :

C'est une question très importante et on pourrait passer pas mal de temps à y réfléchir. Il y a une discussion sur l'avenir par rapport à ces questions du calendrier.

Mais il est 13h30 UTC. J'aimerais déjà dire que nous apprécions énormément votre présence. Merci pour les questions, pour la discussion. J'espère que nous avons pu fournir certaines réponses. Et nous nous retrouverons la semaine prochaine, virtuellement certes.

Stephanie, je vous repasse la parole pour quelques commentaires. Allez-y.

FRANCO CARRASCO :

Stephanie, vous devez activer votre micro.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup.

C'est ma dernière réunion en tant que présidente du NCSG. J'apprécie les efforts du Conseil d'Administration pour tenir ces réunions informelles. Je sais qu'on est parfois un peu agressifs, mais nous essayons de profiter au maximum de ce temps qu'on partage avec vous.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Stephanie. Nous apprécions également de notre côté ces discussions et nous espérons les poursuivre.

Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]